



unité

Conseil central
du Montréal métropolitain
www.cmm-csn.qc.ca



Septembre 2008
Volume 22, numéro 6

Les professionnel-les de l'hôtellerie plus que déterminés



**Rétrospective
mobilisation
été 2008**

page 4

**Les vendredis
fous de
l'hôtellerie**

page 5

**Projet de loi C-484
Menace au
libre choix**

page 8

DOSSIER FORÊT
pages 6 et 7

L'organe officiel du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) est publié à 3100 exemplaires P.P. 40064900 ISSN 1718-1178

Responsable : Dominique Daigneault par intérim
Coordination et rédaction : Nancy Poirier

Conception graphique : Jean Gladu et Sophie Marcoux

Montage : Linda Rodrigue

Photographies : Alain Chagnon, Michel Giroux, Nancy Poirier

Impression : Imprimerie CSN

Distribution :

Module de distribution de la CSN

1601, avenue De Lorimier

Montréal (Québec) H2K 4M5

http://www.ccm-m-csn.qc.ca

Pour abonnement :

linda.rodrigue@csn.qc.ca

Téléphone : 514-598-2021

Télécopieur : 514-598-2020

À l'agenda

Sept.

10 et 11

Assemblée générale intercalaire

15, 16 et 17

Formation : exécutif syndical I

22 et 23

Formation : introduction à la santé sécurité et à la protection de l'environnement

29 et 30

Formation : trésorerie préalable exécutif syndical I

Une assemblée imprégnée d'humanité

Dans son allocution d'ouverture, le président du CCMM-CSN, Gaétan Châteauneuf, a rappelé que si la classe politique fédérale est bien occupée ces jours-ci avec l'affaire Couillard, pendant ce temps, on parle moins d'enjeux pourtant fort importants et tout à fait d'actualité. Parmi ces enjeux, il y a le projet de loi C-484, déposé par un député conservateur, Ken Epp, sur les enfants non nés victimes d'actes criminels. Ce projet de loi risque de remettre en question le droit à l'avortement.

Il a rappelé également deux événements auxquels le conseil central a participé, soit le colloque « Femmes et pouvoir » organisé par la FNEEQ et la manifestation clôturant la campagne d'actions de la « Marche mondiale des femmes pour l'autonomie économique des femmes », qui s'est tenue le 31 mai à Québec. Il a souligné aussi que plusieurs luttes nous attendent cet automne, dont la campagne contre la privatisation de la santé, qui commence à donner des résultats, les dossiers de négociation en cours, les suites de la loi 30, ainsi que la campagne sur la forêt. Il a invité les membres à bien profiter

des vacances estivales, puisqu'au retour le travail sera considérable.

Finalement, le président a terminé son discours en introduisant les points qui ont été traités à l'assemblée, en particulier, la question des certificats de sécurité. À cet effet, c'est avec une émotion tangible que les membres de l'assemblée générale ont reçu le témoignage livré par monsieur Adil Charkaoui. Rappelons que monsieur Charkaoui est, depuis 2005, soumis à un certificat de sécurité en plus d'être aux prises avec une menace de déportation, et ce, sans qu'aucune accusation n'ait été formulée contre lui. Il a illustré sa présentation de deux poèmes de sa composition, traduisant toutes les misères que sa situation lui fait vivre. Touchés par la situation injuste à laquelle il est confronté, mais aussi par son courage et sa détermination, les membres de l'assemblée ont exprimé leur solidarité en amendant la proposition d'appui du conseil central, en invitant les syndicats à participer, eux aussi, et à envoyer une contribution de 10 \$ ●

Bienvenue au Syndicat des employé-es de l'Association de la construction du Québec-CSN

Le 18 juillet, les 17 employé-es du bureau des relations de travail de Montréal de l'Association de la construction du Québec-CSN (ACQ), majoritairement des conseillères et des conseillers en relations de travail et en santé-sécurité, décidaient de joindre les rangs de la CSN.

L'ACQ regroupe 15 000 entreprises de la construction et du secteur. Leur choix d'adhérer à la CSN en dit long sur notre capacité à améliorer les conditions de travail de nos membres. Le syndicat sera affilié à la FEESP et au CCMM.

Comité jeunes Invitation à un 5 à 7

Le 11 septembre, le comité jeunes du Conseil central du Montréal métropolitain invite les militantes et les militants à participer à un 5 à 7 à la salle Michel Chartrand pour débattre de la place des jeunes au sein du mouvement syndical. Le comité se pose un certain nombre d'interrogations et souhaite entendre les militants. Les jeunes sont-ils différents, croient-ils en leur capacité d'influencer les décisions syndicales?

Le comité jeunes espère une participation active au débat et par le fait même, enrichir notre réflexion collective.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain regroupe 92 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Nord du Québec.

www.ccm-m-csn.qc.ca

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

éditorial

Le respect des droits humains : le fondement de la démocratie



Par Dominique Daigneault
2^e vice-présidence du CCMM-CSN

«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.» (Article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme)

Paris, 10 décembre 1948 : l'Assemblée générale de l'ONU adopte la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans un monde encore ébranlé par la Seconde guerre mondiale. La Déclaration érige en principe, pour la première fois au niveau international, que l'égalité et la dignité et que les droits humains s'appliquent de façon universelle à tous les êtres humains, au-delà de toute frontière. La Déclaration énonce également qu'il n'y a pas de hiérarchisation des droits. Bafouer un de ces droits revient à les bafouer tous, qu'il s'agisse du droit à la liberté d'expression, à l'éducation ou de s'affilier à un syndicat.

Près de 60 ans plus tard, force est de constater que les droits et libertés énoncés dans les 30 articles de la Déclaration ne font pas partie de la réalité de tout le monde. Le Rapport 2008 d'Amnistie Internationale rapporte que dans 81 pays, des gens subissent des actes de torture, que dans au moins 23 pays, il existe des lois spécifiquement discriminatoires à l'endroit des femmes. De plus, dans le monde, des millions de personnes n'ont pas accès aux ressources nécessaires pour vivre dans la dignité. La pauvreté, conséquence des décisions prises par ceux qui détiennent le pouvoir, contraint un milliard de personnes à vivre dans des conditions déplorables, sans eau potable ni installations sanitaires.

Pourtant, des courants idéologiques, dont le néolibéralisme, banalisent et même remettent en question certains droits, souvent avec la complicité de l'État. Il existe un grand risque à assujettir les États aux exigences des entreprises. Depuis quelques décennies, nous en mesurons les résultats. Les inégalités ne cessent de croître entre les riches et les pauvres alors que les profits des entreprises transnationales n'ont jamais été aussi gros. Les droits des travailleurs et des travailleuses ont été malmenés pour satisfaire aux exigences du néolibéralisme, tant en ce qui a trait à leurs conditions de travail qu'aux attaques qu'ils ont subies quant à leurs outils de résistance.

Pensons à cet égard aux diverses lois adoptées lors du premier mandat du gouvernement Charest, dont les lois 7 et 8 qui ont désyndiqué des travailleuses dans les services de garde à domicile et dans des ressources intermédiaires.

Aussi, depuis le 11 septembre, les États-Unis, certains pays d'Europe et même le Canada, ont ouvertement remis en question le respect des droits humains sous prétexte de protéger la population contre le terrorisme. 270 personnes sont toujours détenues à Guantanamo Bay et jusqu'à la récente décision de la Cour suprême des États-Unis de juin dernier, on leur refusait le droit de contester leur détention devant la justice civile. Le Canada ne fait pas exception, puisqu'au moment d'aller sous presse, le premier ministre Harper refusait toujours de s'engager à exiger le retour d'Omar Khadr, comme l'ont fait toutes les autres nations occidentales pour leurs propres citoyens. Cette attitude est d'autant plus inexcusable que lors de son arrestation, Omar Khadr n'avait que 15 ans, ce qui en faisait un enfant soldat.

L'adoption du *Patriot Act* sur la sécurité nationale aux États-Unis a eu des répercussions jusqu'au Québec. La compagnie Bell Helicopter a récemment été contrainte par le gouvernement américain de soumettre certains de ses salarié-es à une réaffectation de tâche parce qu'ils étaient des ressortissants de pays considérés comme ennemis de Washington. Autre exemple, à la compagnie Expro, le syndicat a demandé d'inclure une clause dans la convention collective les protégeant contre la transmission de renseignements personnels aux autorités américaines.

En cette rentrée de la deuxième année du mandat 2007-2010, nous souhaitons saisir l'occasion, un peu en avance, du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour prendre le temps de se remémorer l'importance de ce texte fondateur et de le lier au thème de notre congrès : *Responsables et solidaires, pour une nouvelle démocratie*. La défense des droits humains est au cœur de nos luttes. Il est temps que cesse la banalisation des droits humains, que ce soit au nom de la prospérité ou de celui de la sécurité ou de quelque raison que ce soit. Voilà le prix de cette nouvelle démocratie à laquelle nous croyons ●

Rétrospective été 2008

Des gains syndicaux

Une première entente tombe dans le cadre de la négociation coordonnée du secteur hôtelier pour la région de Montréal. Cette entente a été entérinée à 77 % par les membres du **Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôtel Méridien de Montréal (Hyatt)** le 11 août dernier. C'est après un « blitz » de négociation intensif de 42 heures que les parties en sont arrivées à cet accord. L'un des enjeux majeurs demeurait notamment sur la diminution de la charge de travail pour les préposées aux chambres. Ces dernières ont finalement obtenu une réduction de 14 à 13 chambres pendant la période du 1^{er} mai jusqu'au 30 août, soit les périodes les plus achalandées durant l'année, ainsi que tous les dimanches et lundis pour le reste de l'année. Les

professionnel-les de l'hôtellerie acquièrent également des gains salariaux. Ils ont obtenu des augmentations de 3 % pour chacune des trois premières années, ainsi qu'une augmentation de 4 % pour la dernière. De plus, ils ont gagné la majorité des demandes qui étaient à l'origine de la plate-forme. Soulignons que le syndicat a fait une percée historique au niveau de la conciliation famille-travail. Des mesures facilitantes ont été instaurées pour les jeunes familles et aidants naturels, afin de permettre une réduction de la semaine de travail, sans restriction. En outre, toute la question entourant le recours aux agences de personnels est passablement encadrée avec les nouvelles dispositions qui ont été convenues. Finalement, les syndiqué-es voient leurs régimes d'assurance collective et de retraite améliorés.



Le **Syndicat des travailleuses et travailleurs de Québec-Transplant**, était sans contrat de travail depuis plus de deux ans. Après la mise en œuvre d'actions, ils obtiennent des augmentations salariales incluant les primes de 4,5 % par année ainsi qu'une pleine rétroactivité à compter de décembre 2005. L'entente fut adoptée à 95 %.



Le **Syndicat des enseignantes et enseignants de Villa-Maria** obtient une première convention après plus de deux ans. Les membres ont exercé 24 heures de grève en décembre 2007 avant qu'un arbitre soit nommé au dossier. Le 1^{er} juillet, l'arbitre a tranché en faveur du projet syndical. Ils acquièrent la reconnaissance professionnelle tant désirée.



Les membres du **Syndicat du personnel de soutien de la C.U.S.-CSN** ont entériné le 3 juin à 97 % leur première convention collective. Après plusieurs mois de négociation, ils obtiennent des gains significatifs au niveau de la rémunération des heures supplémentaires, la gestion des congés fériés ainsi que la réévaluation de certains titres d'emploi.



Le **Syndicat du personnel technique et professionnel de la SAQ**, était sans convention depuis plus de cinq ans. Ils ont convenu d'une entente de service avec la CSN et après six semaines de négo, les membres appuyaient à 97,5 % l'entente proposée. Parmi ces gains, des réajustements salariaux rétroactif de 4 % en plus de 2 % par an.



Un été chaud dans les hôtels

Les vendredis fous de l'hôtellerie

Cet été, les 5500 professionnel-les de l'hôtellerie ont fait preuve d'une grande solidarité digne de la CSN. Ils ont mené des actions de mobilisation originales, surprenantes et très collectives. Ils ont démontré avec fermeté que la force du nombre est déterminante dans l'action syndicale et que la coordination sectorielle de la négociation s'avère être une arme redoutable. Rappelons que la diminution de la charge de travail des préposées aux chambres, l'amélioration des régimes de retraite et d'assurance collective, l'instauration de mesures de conciliation famille-travail, l'élimination des recours croissants aux agences de personnels, ainsi que des augmentations salariales concurrentielles sont au menu de la plate-forme. La force du nombre et la détermination font toute la différence! Vous pouvez constater en images et sur le vif les différentes actions qui ont été menées en vous rendant sur le www.fc.csn.qc.ca

Un rendez-vous festif au Reine-Élizabeth



Le vendredi 18 juillet, c'est plus de 800 salarié-es d'hôtels, membres de 14 syndicats en négociation coordonnée de Montréal et Longueuil qui ont occupé le hall principal du Reine-Élizabeth pendant plus d'une heure. C'est au son des percussions de la troupe Kumpa'nia que les professionnel-les de l'hôtellerie ont démontré une volonté d'obtenir un règlement satisfaisant de leur négociation. Par la suite, la fête s'est poursuivie dans un parc adjacent au Reine-Élizabeth où un lunch a été servi ●

Un mariage peu commun



Le vendredi 25 juillet, les professionnel-les de l'hôtellerie ont tenu la célébration d'un mariage de solidarité CSN. Les préparatifs ont débuté dans le hall d'entrée du Maritime. Au même moment, d'autres invités se sont réunis devant le Delta Centre-ville afin de finaliser les préparations de la cérémonie. Le convoi de professionnel-les s'est dirigé vers le Holiday Inn de Longueuil et le mariage solidaire fut célébré à l'intérieur même de l'hôtel. Cette mise en scène dynamique et hors de l'ordinaire s'est déroulée devant plus de 600 professionnel-les de l'hôtellerie, qui ont réaffirmé avec détermination leurs revendications sectorielles ●

Toute une vague sur Jeanne-Mance



Les conditions météorologiques pluvieuses n'ont pas refroidi les quelque 700 professionnel-les de l'hôtellerie, en ce vendredi 8 août, lors du rassemblement CSN. Plus de 15 syndicats du secteur de l'hôtellerie de Montréal et Longueuil se sont réunis. Deux marches ont débuté dans les rues de Montréal, l'une en provenance de l'est et l'autre, de l'ouest. Par la suite, l'ensemble des syndiqué-es se sont rassemblés devant le Hyatt Regency pour appuyer leurs collègues, qui à ce moment, entamaient leur troisième semaine de grève ●



Soutenons les travailleurs et les travailleuses

Ne laissons pas tomber la forêt

Depuis quatre ans, c'est plus de 15 000 travailleuses et travailleurs qui ont perdu leur emploi dans le secteur de la forêt. Près de 130 usines de sciage, de rabotage, de pâtes et papier et de seconde transformation sont présentement inactives. Au Québec, l'industrie forestière est la principale activité économique de 250 municipalités et actuellement, 31 d'entre elles en sont privées. La crise forestière fait des ravages et place des dizaines de milliers de familles dans des situations déchirantes. Donc, la réforme du régime forestier, ça presse!

À ce titre, la CSN ainsi que la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF-CSN) ont lancé en février 2008 la campagne *Ne laissons pas tomber la forêt et soutenons les travailleurs!* Cette campagne vise principalement trois cibles : le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial ainsi que l'industrie. De plus, la campagne vise à interpeller les municipalités afin d'appuyer l'industrie de la forêt.

Les actions que devrait prendre le gouvernement fédéral

Au sein du gouvernement fédéral, ce ne sont pas les moyens qui manquent, mais plutôt la volonté d'intervenir véritablement pour soutenir les travailleurs forestiers et cette industrie. Ainsi, la campagne CSN réclame un programme de soutien du revenu pour les travailleuses et travailleurs âgés qui sont victimes de licenciement collectif ou de fermeture d'entreprise. Ce programme vise à établir un pont entre les prestations d'assurance emploi et celles de la Régie des rentes afin que les personnes qui se qualifient puissent atteindre l'âge normal de la retraite. De plus, une amélioration du régime d'assurance-emploi est de mise pour que les travailleurs touchés

par la crise forestière puissent bénéficier le plus rapidement possible d'un régime d'assurance-emploi plus juste et équitable. Une autre des mesures revendiquées par la CSN, qui aiderait plus particulièrement les travailleurs à faible revenu, serait d'hausser le taux de prestation de 55 à 60 % basé sur les 12 meilleures semaines. Aussi, le gouvernement fédéral devrait instaurer un programme de prêts et de garantie de prêts avantageux, qui permettrait aux entreprises qui manquent de liquidité d'investir dans la modernisation de leur entreprise et de renouveler l'équipement et la machinerie. Le gouvernement fédéral doit également remettre sur pied le fonds de diversification des économies forestières qu'il a aboli. Cela redonnerait 50 millions de dollars sur quatre ans à des communautés durement touchées par la crise forestière. De plus le gouvernement devrait surpasser certaines mesures du gouvernement du Québec qui sont destinées à soutenir la création d'emplois dans les deuxième et troisième transformations des ressources naturelles. Enfin, le gouvernement fédéral doit augmenter substan-

tiellement le budget du Programme d'aide à la recherche industrielle qui finance le développement de nouveaux produits. Ce dernier toucherait les redevances lorsque le produit serait commercialisé.

Les actions que devrait prendre le gouvernement québécois

Le gouvernement doit réformer en profondeur le régime forestier et placer la sylviculture au centre de cette réforme. Dans l'immédiat, le gouvernement doit instaurer une charte de la construction favorisant l'utilisation du bois dans la construction d'édifices publics. Il doit également reconduire les mesures de soutien aux travailleurs mises en place en octobre 2006. De plus, il doit instituer un fonds d'aide à partir de la récupération du 1% de la TPS, soit l'équivalent du champ fiscal libéré par Ottawa. Finalement, en terme de sylviculture, le gouvernement doit prendre un virage majeur afin de créer une société de l'aménagement forestier du Québec, similaire à SOFIM et à la SOPFEU ●

Les actions que devrait prendre l'industrie forestière

Les entreprises forestières ont leur responsabilité dans la crise que traverse le secteur. En faisant le choix de ne pas procéder à la modernisation de leurs installations, elles profitent du désarroi des communautés pour bouleverser les conditions de travail, supprimer des emplois, restructurer et rationaliser. L'industrie forestière doit introduire la norme de certification FSC (Forest Stewardship Council) et impliquer préalablement les travailleuses et les travailleurs dans les démarches de consolidation des entreprises. De plus, la présentation de plans de gestion prévisionnelle de main-d'œuvre est de mise. En terminant, l'industrie forestière doit privilégier l'embauche de travailleurs ayant perdu leurs emplois, dans d'autres branches d'activités, en implantant des programmes de formation adéquats.

Les actions du Conseil central du Montréal métropolitain

Le 6 mai dernier, des représentants du conseil central et de la FTPF-CSN rencontraient les dirigeants politiques de la Ville de Montréal afin de les sensibiliser à la situation que vivent les travailleurs touchés par la crise forestière et de leur soumettre une proposition d'appui à adopter. Cette rencontre a porté fruit, puisque le 26 mai dernier, le conseil municipal de la Ville de Montréal adoptait à l'unanimité la proposition suivante : « *que la Ville de Montréal, s'engage à soutenir, dans le respect de sa juridiction et de la législation, les initiatives visant à faire les représentations nécessaires auprès des gouvernements canadien et québécois et auprès de l'industrie pour protéger la ressource forestière et sauvegarder les emplois; favoriser l'utilisation du*

bois québécois lors de la rénovation, de la construction des infrastructures ou d'édifices municipaux; encourager les promoteurs de grands projets à utiliser les matériaux de fabrication locale ». Le 19 juin, le conseil de l'agglomération a également adopté à l'unanimité la résolution préalablement entérinée par le conseil municipal de la Ville de Montréal. Voilà deux résolutions qui s'inscrivent dans les recommandations et actions proposées dans la campagne *Ne laissons pas tomber la forêt*. Il faut qu'au-delà des discours de solidarité, les grandes villes appuient concrètement les municipalités des régions ressources, dont plusieurs dépendent de l'industrie forestière. Souhaitons que les municipalités environnantes emboîteront le pas de la Ville de Montréal et iront dans le même sens. La forêt, une ressource à sauvegarder et des



emplois à protéger! Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site de la CSN www.csn.qc.ca



Capsule environnement

Contre l'eau en bouteille!

A lors que l'on paie 1000 fois plus cher pour ce produit que pour l'eau du robinet, environ 40 % de l'eau embouteillée provient de l'aqueduc pour ensuite être traitée, par exemple, comme les eaux Dasani (Coca-Cola) et Aquafina (Pepsi). Les eaux de source et minérales doivent rencontrer des exigences supérieures, mais sont soumises à une réglementation moins sévère que l'eau du robinet quant à la fréquence et à la procédure des vérifications à effectuer. L'autre problème avec ces produits est le plastique, dont l'utilisation répétitive pose des problèmes d'hygiène, et même

parfois de contamination. Enfin, on estime que la production annuelle de bouteilles d'eau requière plus de 2,5 millions de tonnes de plastique, fait à base de pétrole...

Pour en savoir davantage, consultez le dossier « eau embouteillée » sur le site : www.eausecours.org

Nathalie Guay
Membre du comité environnement
et développement durable



Projet de loi C-484

Menace au libre choix

Le projet de loi C-484 préoccupe beaucoup les féministes. Le 1^{er} juin, un collectif de féministes a organisé une manifestation dans les rues de Montréal pour dénoncer le projet de loi C-484 qui risque de criminaliser à nouveau l'avortement. Rappelons qu'en mars dernier, la Chambre des communes a adopté en deuxième lecture le projet de loi C-484, *Loi sur les enfants non encore nés victime d'actes criminels*, à 147 voix contre 132, alors qu'une partie des députés libéraux étaient absents au moment du vote. L'adoption

du projet de loi en deuxième lecture signifie que le projet doit ensuite être présenté devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne qui procédera à son étude. Si le projet de loi est recevable, il sera alors soumis à un troisième vote à la Chambre. Toutefois, les travaux risquent d'être reportés à l'automne et nous ne savons toujours pas à quel moment les audiences pourraient avoir lieu. Ce projet de loi est insidieux, car sous prétexte de vouloir protéger les femmes enceintes, il pourrait au contraire mettre

en péril l'autonomie des femmes. Un collectif de féministes s'oppose au projet de loi C-484. Elles ne veulent sous aucun prétexte retourner en arrière. La maternité doit demeurer un choix pour les femmes. Le 28 septembre prochain, une manifestation pancanadienne est prévue afin de signifier haut et fort au gouvernement que la population s'oppose à ce projet de loi. Vous pouvez visiter l'adresse suivante: www.ffq.qc.ca afin de connaître les actions d'appuis qui sont actuellement en cours pour contrer le projet de loi C-484 ●



Construire avec elles, le dernier des tabous! Balayons les préjugés

Même si l'industrie de la construction emploie une personne sur vingt au Québec, elle demeure le bastion d'emplois masculins par excellence. C'est du moins la conclusion à laquelle est parvenue le rapport de recherche rendu public par Femmes Regroupées en Options Non Traditionnelles (FRONT). Cette recherche a été réalisée en partenariat avec la CSN-Construction, le comité de la condition féminine du CCMM et le Service aux collectivités de l'UQAM. Les résultats démontrent qu'après plus de 10 ans d'application du Programme d'accès à l'égalité mis en place par la Commission de la Construction du Québec (CCQ), on retrouve moins de 1,5 % de travailleuses dans l'industrie. L'objectif prévu initialement par le programme était de 2 %. Force est de constater que les efforts volontaires des acteurs de l'industrie ne peuvent suffire à transformer le caractère systé-



mique de la discrimination à laquelle les femmes sont confrontées dans ce secteur. Règle générale, ces travailleuses font face à des préjugés tenaces concernant leurs compétences, leurs capacités physiques, elles peuvent même se voir refuser un emploi pour cause de manque d'installations sanitaires appropriées. À cet effet, lors du dernier congrès de la CSN, au moment de la présentation du rapport, les femmes ont fait un clin d'œil à l'industrie de la cons-

truction et sont arrivées sur scène en passant par une « toilette rose » de chantier.

Soulignons que le rapport de recherche recommande 4 axes d'actions et 29 mesures concrètes s'adressant à plusieurs ministères et intervenants de l'industrie. Le milieu syndical est également interpellé et la CSN-Construction est bien consciente de ce fait. À cet effet, comme geste concret, cette dernière a inclus un poste de responsable à la condition féminine à ses statuts et règlements. L'industrie de la construction s'appête à faire face à une importante pénurie de main-d'œuvre. Il est grand temps d'en finir avec les préjugés et les pratiques discriminatoires qui freinent l'accès des femmes à cet important secteur d'emploi. Vous pouvez consulter le sommaire de la recherche afin de connaître les mesures proposées à l'adresse suivante : www.front.qc.ca

solidarité internationale

Embargo contre Cuba

La fin c'est pour quand?

Le 30 octobre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait par une majorité écrasante de voix (192 pour, 4 contre et 1 abstention) la résolution cubaine demandant la fin du blocus des États-Unis contre Cuba. Pour la 16^e année consécutive, la majorité des pays de la planète sommait ainsi l'administration états-unienne de mettre fin à son injuste embargo contre ce pays. Rien de nouveau sous le soleil direz-vous, pourtant la donne est en train de changer : l'embargo ne fait l'affaire ni des commerçants, ni d'une frange de plus en plus importante d'élus états-unis, lesquels accentuent les pressions pour alléger les entraves au libre commerce.

On aurait pu croire que le sénateur Obama, possible président des États-Unis, adopterait une position nouvelle,

plus ouverte à l'égard de Cuba. Celui-ci reconnaît que la politique américaine envers Cuba a été un échec, mais du même souffle, il clamait le 23 mai dernier devant la Fondation nationale cubano-américaine créée par Ronald Reagan : « Durant toute ma vie, l'injustice a régné à Cuba. Durant toute ma vie, le peuple cubain n'a jamais connu la vraie liberté. Deux générations durant, le peuple cubain n'a jamais connu la démocratie. ...en cinquante ans, nous n'avons jamais vu d'élections libres et honnêtes à Cuba... nous ne supporterons pas cette injustice; nous chercherons ensemble la liberté de Cuba... Voilà la parole que je vous donne; voilà l'engagement que je prends devant vous... Il est temps que l'argent des Cubano-Américains rende leur famille moins dépendante du régime castriste. Je maintiendrai l'embargo. »



Ainsi, les espoirs d'une fin d'embargo à court terme pour l'île cubaine s'amenuisent à mesure que l'échéance électorale états-unienne approche ●

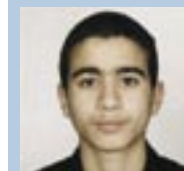
Pierre Bibeau
Responsable du comité solidarité internationale

Invitation

La table de concertation de solidarité Québec-Cuba vous invite à participer le 6 septembre au marché Maisonneuve de 13 h à 23 h, à un rassemblement pour souligner la 4^e journée Montréalaise de l'amitié avec Cuba ●

Omar Khadr

L'inaction du gouvernement canadien



En mai et juin derniers, deux décisions de la Cour fédérale du Canada sont venues changer la donne pour le Canadien Omar Khadr. La première statue que le gouvernement canadien doit lui remettre le résultat des interrogatoires qu'il a subis, ce qui ferait en sorte que la Charte canadienne pourrait s'appliquer à l'affaire, même si les faits n'ont pas eu lieu au pays. La seconde affirme que ces interrogatoires ne respectaient pas les droits fondamentaux de la personne. En effet, Omar Khadr a été

victime de menaces terrifiantes et de traitement inhumain depuis son incarcération à Guantanamo Bay (Cuba), en 2002.

Omar Khadr est cet enfant soldat âgé de 15 ans, qui fut fait prisonnier par les États-Unis pour avoir tué par grenade, un des leurs en Afghanistan. Si les États-Unis respectaient le Protocole facultatif à la Convention, mesure des Nations Unies qu'ils ont signée en 2002 et qui protège les enfants de moins de 18 ans, Khadr bénéficierait alors du statut de « victime » d'Al-Qaïda qui l'a enrôlé dès ses 11 ans, plutôt que de celui d'assassin. Plusieurs voix dont Amnistie internationale, le Barreau

canadien, l'ex-général et sénateur Roméo Dallaire, demandent au gouvernement canadien de réclamer le rapatriement de l'enfant soldat afin qu'il obtienne un procès équitable au pays. Le Canada refuse obstinément de le faire. Omar Khadr est d'ailleurs le dernier ressortissant d'une démocratie occidentale à croupir à Guantanamo Bay. Le Canada fait ainsi preuve de lâcheté et plie les genoux devant son voisin qui n'a jamais reconnu les droits de cet enfant soldat. Pire, le Canada devient un honteux complice du traitement illégalement imposé à un de ses citoyens ●

Défilé de la fierté LGBT de Montréal

Créer son étiquette à son image et en être fier

Malgré l'été pluvieux que nous avons connu, il a fait beau, comme tous les jours, pour le défilé de la Fierté gaie, lesbienne, bisexuelle et transgenre de Montréal. Le conseil central y a bien sûr envoyé une délégation, renforcée cette année par la présence de son président, Gaétan Châteauneuf.

Les groupes communautaires, les bars et institutions du Village, les partis politiques et les grandes organisations syndicales ont rivalisé d'originalité pour transmettre leur message. Pour le conseil central, la barre était haute, car il fallait à la fois transmettre un message syndical et trouver le moyen de s'insérer avec dynamisme dans un défilé riche en couleurs.

Nous vivons dans une société qui met facilement des étiquettes. Ainsi, il a été proposé à chacun de créer la sienne, soit : gai, lesbienne, hétérosexuel-le, transgenre, mais aussi syndicaliste, féministe, gauchiste, écologiste, etc. en insistant sur le choix dont il est fier. Cette étiquette personnalisée se retrouvait sur les t-shirts (certifiés ne provenant pas d'ateliers de misère) des participantes et participants au défilé. Encore une belle participation CSN au défilé cette année !

Jacques Tricot
Membre du comité LGBT



Leucan-CSN
Un don du  réussi

Ce n'est pas une, pas deux, pas trois mais quatre têtes qui ont été rasées pour la somme de 8 000 \$ amassée par le conseil central.

Rappelons que lors d'une formation, les participantes et les participants ont récolté la somme de 230 \$ et les deux formateurs ont dû relever également le défi têtes rasées.

Le Conseil central du Montréal métropolitain - CSN remercie chaleureusement les quatre participants qui ont relevé le défi têtes rasées 2008.

Merci spécialement à toutes celles et ceux qui ont fait un don pour les enfants atteints du cancer. Longue vie au Camp Vol d'été Leucan - CSN !



Les quatre participants au défi têtes rasées 2008. De gauche à droite : Guy Laurion formateur au CCMM - CSN, Gaétan Châteauneuf président du CCMM - CSN, Josée Lussier salariée au Service de la vérification - CSN et Jocelyn Pelletier également formateur au CCMM - CSN.

Camp Vol d'été
leucan  

Congrès CFDT à Rhône Alpes

Participation du président



Les 19 et 20 juin dernier, le président du Conseil central du Montréal métropolitain a assisté au congrès régional de la Confédération Française Démocratique du travail à Rhône Alpes. Il a pris part à une table ronde sur le thème *migrations transnationales : quelles solidarités syndicales?* Cette table ronde était composée de représentants syndicaux en provenance de l'Italie, la Turquie, la Tunisie, la Catalogne, la Lombardie et la Suisse. On peut constater que la question de l'intégration

des immigrantes et des immigrants en emploi est une préoccupation très présente en Europe tout comme chez nous. Notre président leur a fait part des actions syndicales en termes d'intégration et des défis qui sont à relever dans la région de Montréal, avec entre autres, le Pacte de l'emploi et le Plan d'action d'Emploi-Québec, pour qui l'un des enjeux pour les prochaines années est l'intégration et le maintien en emploi des immigrants.

L'automne dernier, le Conseil central du

Montréal métropolitain a signé avec la CFDT de Rhône Alpes une entente de partenariat visant à maintenir le contact entre les deux organismes. D'ailleurs, notons qu'à compter du 30 août, et ce, jusqu'au 14 septembre prochain, une délégation de la CFDT de Rhône Alpes sera en visite chez nous ●



Le Pacte de l'emploi

De l'argent pour la formation

Le Pacte de l'emploi est lancé, Québec investit près d'un milliard de dollars sur trois ans. Le gouvernement du Québec a finalement posé un geste concret envers la formation des travailleuses et des travailleurs en améliorant le soutien, entre autres, aux prestataires de l'aide sociale, aux immigrantes et immigrants et aux personnes handicapées qui souhaitent retourner sur le marché du travail. La démarche québécoise s'inspire de celle du Danemark. Ce dernier, a développé des approches en matière de formation de la main-d'œuvre qui ont grandement contribué au bien-être de la population et à la compétitivité des entreprises. Le travail joue un rôle central dans notre société, il constitue une lutte contre la pauvreté. Le Pacte de l'emploi devrait permettre au Québec de se doter d'outils lui permettant de combler les besoins grandissants en terme de main-d'œuvre, tout en améliorant

la formation des travailleuses et des travailleurs.

Le Pacte de l'emploi repose sur quatre piliers : d'abord, investir dans le potentiel des personnes en accompagnant et en préparant celles qui sont éloignées du marché du travail; ensuite, valoriser le travail en améliorant le bien-être économique; aussi, investir dans une main-d'œuvre mieux formée afin de développer les compétences. Ce volet interpellera directement les syndicats puisqu'il devrait favoriser l'amélioration des compétences des travailleuses et des travailleurs en instaurant des mesures facilitant la formation pour les travailleurs ayant déjà un emploi. Finalement, la mise sur pied d'un pacte régional devrait permettre de mieux répondre aux besoins de la population. Cette responsabilité sera assumée par les Conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT). À Montréal, la



présidence du CRPMT est d'ailleurs assumée par Gaétan Châteauneuf, président du Conseil central du Montréal métropolitain. Les objectifs du Pacte de l'emploi sont ambitieux. L'ensemble de la démarche reposera sur une mobilisation de tous les partenaires du marché du travail. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le www.pacte-emploi.gouv.qc.ca

Ne laissons pas tomber la forêt !



et soutenons les travailleurs !  CSN